

Ministry of Education

Early Years and Child Care
Division

315 Front Street West, 11th Floor
Toronto, ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division de la petite enfance et de la
garde d'enfants

315, rue Front Ouest, 11^e étage
Toronto, ON M7A 0B8

DESTINATAIRES : Titulaires de permis de garde d'enfants

EXPÉDITRICE : Iyana Browne
Directrice (poste intérimaire)
Direction de l'assurance de la qualité et de la
délivrance des permis des services de garde
d'enfants

DATE : 14 juin 2023

OBJET : Proposition de modification au Règlement de
l'Ontario 138/15 en vertu de la *Loi de 2014 sur la
garde d'enfants et la petite enfance*

Je vous remercie de votre partenariat continu afin de s'assurer que les familles de travailleurs de l'Ontario aient accès à des services de garde d'enfants sécuritaires, abordables et de grande qualité.

Je vous écris au nom du ministère de l'Éducation pour vous informer de la modification que le ministère propose d'apporter au Règlement de l'Ontario 138/15 en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (la Loi).

La modification proposée exigera que les gestionnaires de système de services traitent les demandes de place subventionnée dans les services de garde d'enfants en fonction de la date de réception de la demande, tout en respectant les politiques du gestionnaire de système de services concernant l'ordre de priorité des demandes. Les gestionnaires de système de services collaboreront avec d'autres gestionnaires de système de services pour faciliter l'accès des parents aux services de garde.

La modification proposée aura une incidence sur les gestionnaires de système de services dans l'administration des demandes de place subventionnée, mais n'aura aucune incidence sur les activités des titulaires de permis.

Des renseignements sur la modification réglementaire proposée seront affichés sur le Registre de la réglementation le 14 juin 2023. Nous vous invitons à faire part de vos commentaires par écrit au ministère. Le Registre de la réglementation sera accessible

ici : [Proposition de modification réglementaire du Règlement de l'Ontario 138/15 \(Financement, partage des coûts et aide financière\) en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance.](#)

Nous vous invitons également à communiquer des renseignements sur la proposition de modification aux parents/tutrices/tuteurs. Un modèle de message est joint à l'annexe A, à toutes fins utiles.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous envoyer un message à l'adresse suivante : EYCC.Regulations@ontario.ca.

Cordialement,

Original signé par

Iyana Browne

c. c. : Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils
d'administration de district des services sociaux

Pièce jointe : Annexe A – Communication aux parents/tutrices/tuteurs

Annexe A

Destinataires : communication aux parents/tutrices/tuteurs

OBJET: Proposition de modification au Règlement de l'Ontario 138/15 en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*

Je vous écris pour vous fournir des renseignements sur le projet de modification réglementaire proposé par le ministère de l'Éducation à la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* (la Loi).

La modification proposée exigera que municipalités/les conseils d'administration de district des services sociaux traitent les demandes de place subventionnée dans les services de garde d'enfants en fonction de la date de réception de la demande, et qu'ils collaborent avec d'autres gestionnaires de système de services pour faciliter l'accès des parents/tutrices/tuteurs aux services de garde, tout en se conformant aux politiques des municipalités/conseils d'administration de district des services sociaux concernant l'établissement d'un ordre de priorité pour les demandes.

La modification proposée permettra de réduire les obstacles auxquels se heurtent les parents/tutrices/tuteurs admissibles pour accéder aux places subventionnées en dehors de leur zone de résidence, tout en tenant compte de toute politique applicable concernant l'ordre de priorité des demandes que le gestionnaire de système de services ou le ministère pourrait avoir adoptée.

Des renseignements sur la modification réglementaire proposée seront affichés sur le Registre de la réglementation le 14 juin 2023. Nous vous invitons à faire part de vos commentaires par écrit au ministère. Le Registre de la réglementation sera accessible ici : [Proposition de modification réglementaire du Règlement de l'Ontario 138/15 \(Financement, partage des coûts et aide financière\) en vertu de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance.](#)

Cordialement,

Original signé par

Iyana Browne